



COMITE DIRECTEUR du 06 Juillet 2009

| | INTERVENANT | PRESENTS | EXCUSES |
|------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| PARTICIPANTS | Philippe CHARLES | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Freddy CHAUX | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Jack DEZILE | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Jean Claude FERRAND | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Vincent GUILLOT | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Pascal HENROT | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Philippe LERAY | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Lucien LIOGIER | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Georges MOULIN | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Eric PITRAT | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Laurent POISSON | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Thierry PREVOT | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Michel REYNAUD | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Bernadette TURNEL | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Bernard TURNEL | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Alain VERNAY | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Michel VIANAY | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| MEMBRE DE DROIT | Gérard BAUDOUIN (Non Invité) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

ORDRES DU JOUR

1. Protocole d'accord à signer avec Gestionnaire de l'Aérodrome, la DSAC et le club
2. Organisation « La tête et les jambes » le 9 Juillet de 10h30 à 12h.
3. Stage d'été de Pilotage du 17 au 21 Août
4. Divers

PROTOCOLE AVEC DSAC CE

- Un protocole définissant l'organisation des vols sur le terrain d'Aéromodélisme doit être négocié entre le gestionnaire de l'Aérodrome (Gérard BAUDOUIN) le Club puis accepté par la DGAC. Sur la région Rhône-Alpes 20 clubs se trouvent sur l'emprise d'un aérodrome et doivent négocier un protocole d'accord. Le CRAM a organisé des journées d'information en présentant, les différents aspects de l'organisation de l'espace aérien, des règles à respecter et a remis un protocole d'accord type. Michel VIANAY et Lucien LIOGIER ont eu plusieurs réunions avec Gérard BAUDOUIN pour négocier les différents aspects du protocole. Une base réaliste et présentée lors de la réunion satisfait l'ensemble du Comité. Une réunion doit avoir lieu le 14 juillet pour signature avec Gérard BOAUDOUIN.

ORGANISATION « LA TETE ET LES JAMBES » DU 9 JUILLET

- 20 enfants de Feurs vont venir de 10h30 à 12h pour découvrir l'Aéromodélisme
- Visite du local de construction avec présentation des différents types d'avions, planeurs
- Visite des hangars de l'AIR CLUB avec présentation des avions

- Démonstrations sur la piste d'Aéromodélisme du Crystal et de l'Oxalys de Lucien

STAGE D'ETE DE PILOTAGE DU 17 AU 21 AOUT 2009

- Pour 2009 un seul instructeur de disponible, Michel REYNAUD prendra au maximum 3 élèves
- Suite à la demande de 3 adhérents une formation orientée « Voltige » sera effectuée par Michel, avec le soutien d'Olivier

PROBLEME DES CLES DU LOCAL

La clé du local qui est gardée au Bar de l'AIR CLUB a disparu, il est noté des adhérents ont gardé cette clé, ce qui leur permet de venir seul au local.

Il est décidé que le barillet de la serrure d'entrée du local ainsi que celui de la porte en haut de l'escalier seront changés par Michel Reynaud .

Un jeu de clé : Porte d'entrée et du local de stockage seront remis à :

Jack DEZILE

Vincent GUILLOT

Pascal HENROT

Michel REYNAUD

Bernadette TURNEL

Bernard TURNEL

Michel VIANAY

Aucun autre double ne sera fait , aucune clé ne sera prêtée à un adhérent, chaque personne qui ouvre le local a la responsabilité de le refermer, un adhérent ne doit pas être laissé seul dans le local.

Pour les fourniture de la coopérative, seul les membres ayant la clé ont la possibilité de remettre du matériel après en avoir noté la date, désignation et quantité sur le classeur de sortie de matériel

DIVERS

La mairie de Feurs organise le 23 Octobre la soirée des associations , il est décidé de demander 10 invitations

Le repas annuel du club est le 24 Octobre.

La réunion s'est terminée à 19h par un pot offert par le club.